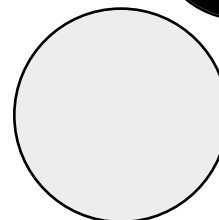
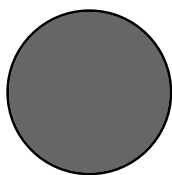
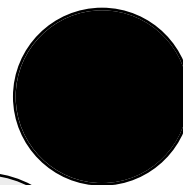
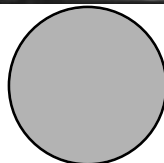
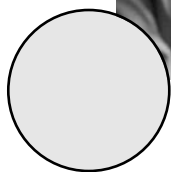


# *Solidaires de nos aînées*



---



---

## SOMMAIRE

### Problématique

Objectif .....	.B-3
Introduction .....	.B-3
Nos aînées : la réalité .....	.B-4
Vieillir pauvre .....	.B-6
Des solutions pour aider .....	.B-7
Un combat à finir : le Supplément de revenu garanti .....	.B-9
Rester chez soi : encore un défi... ..	.B-12
Le sort des aidantes .....	.B-15
Être aidante a un prix .....	.B-15
Pas toujours un choix .....	.B-16
Quelles solutions ? .....	.B-16
Vivre ailleurs que chez soi .....	.B-20
L'État ne prévoit pas assez de places en hébergement .....	.B-20
La sécurité des personnes âgées n'est pas garantie .....	.B-21
Quand vieillir rime avec violence et abus .....	.B-24
Conclusion .....	.B-26

### Informations complémentaires

Sources documentaires .....	.B-28
Idée-éclair .....	.B-30
Activité : suggestion et outils .....	.B-31

<p>Rédactrice Nathalie Chapados</p>
---

Juin 2009

## Solidaires de nos aînées

### Objectif : Aider les femmes à vieillir en sécurité

*« Il faut qu'on change actuellement notre façon de voir les aînés. Les aînés n'en peuvent plus de sentir qu'ils sont un poids pour la société, comme si les aînés étaient un coût extraordinaire sur la dette publique, sur le système de santé, comme si les aînés ne continuaient pas à payer des taxes, des impôts, faire du bénévolat, consommer des biens de culture... »*

Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés<sup>1</sup>.

### Introduction

Ce n'est pas facile de vieillir au Québec. Partout, les magazines et les écrans de télévision nous renvoient l'image de l'éternelle jeunesse. Sinon, on entend parler des malades âgés maltraités dans nos hôpitaux ou nos centres d'hébergement. Des «vieux» et des «vieilles» qui coûtent cher au système de santé. Des personnes âgées seules, isolées, oubliées : «Quand je passe, personne ne me regarde, quand je parle, personne ne m'écoute, je suis invisible», a raconté une aînée de Val-d'Or, durant une consultation publique sur les conditions de vie des aînés.

Est-ce que c'est ça que nous voulons au Québec ? Faire de «l'âge d'or» un âge pénible à vivre ? Oublions-nous que, même si l'on vieillit, on reste adulte jusqu'à la fin de sa vie ? Citoyenne et citoyen à part entière, de plein droit, jusqu'à son dernier souffle ? Il semble qu'on ait bien du mal, dans notre société, à composer avec la vieillesse. La jeunesse constitue un idéal alors que la vieillesse est taboue<sup>2</sup>.

Les femmes âgées, en particulier, passent inaperçues. Selon un expert en vieillissement, M. Louis Plamondon:

« (...) les personnes les plus fragiles, ce sont surtout des femmes. (...) elles forment les trois quarts de la population des CHSLD (Centres d'hébergement et de soins de longue durée) et 80% de celle des HLM (Habitations à loyer modéré). Ces femmes qui sont nos mères, nos grands-mères, nos tantes, nos sœurs, comment se fait-il qu'on ne les entende pas ?<sup>3</sup>. En tant que mères, filles, conjointes, amies, bénévoles, employées ou travailleuses autonomes, les femmes fournissent aussi la grande majorité des soins à domicile<sup>4</sup>. Ce sont elles, en grande partie, qui veillent sur un proche malade, handicapé ou vieillissant. Mais qui est là pour les aider en retour ?

Il est donc temps de faire le point. De faire un portrait de la situation de nos aînées, avec ses bons et ses moins bons côtés. C'est ce que ce thème vous propose. L'Afeas a participé, en 2007, à la consultation publique sur les conditions de vie des aînés au Québec. Des extraits de son mémoire ont été cités dans le rapport final des commissaires. C'est un fait : l'Afeas a un grand rôle à jouer pour améliorer le sort de nos aînées, d'où l'idée d'en apprendre davantage pour mieux agir...

## Nos aînés : la réalité

C'est vrai, notre population vieillit. Pas seulement parce qu'il y a plus de personnes âgées, mais aussi parce que nous faisons moins d'enfants. Comme le dit le Conseil des aînés: «La faiblesse persistante du taux de fécondité maintiendra un rapport élevé entre le nombre d'aînés et le reste de la population. Le prolongement de la vie jusqu'à un âge avancé ne fera qu'accentuer ce phénomène de vieillissement de la société, et même une très forte immigration ne changerait pas véritablement le cours des choses à moyen et à long terme<sup>5</sup>».

Si la tendance se maintient, en 30 ans, soit de 1996 à 2026, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus va doubler (passant de 14,4% à 25%)<sup>6</sup>. Cette nouvelle réalité va changer bien des choses, dans notre société. Que ce soit le travail, les soins de santé, le transport, le logement...il faudra s'adapter pour mieux répondre aux besoins.

Cependant, la vieillesse n'est pas toujours synonyme de maladie, de

pauvreté ou de dépendance. La grande majorité des personnes âgées d'aujourd'hui sont autonomes, en bonne santé et actives.

Par exemple, au Québec, la grande majorité (87,8 %) des personnes de 65 ans et plus demeurent à leur domicile. Environ 20% seulement des aînés (des personnes très âgées pour la plupart) ont besoin de services à cause d'une incapacité. Sur ce pourcentage, seulement 4% (130 000 personnes) sont hébergés dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)<sup>7</sup>.

Comme le dit le chercheur Louis Plamondon: «On ne parle jamais des personnes âgées, sinon pour dire qu'elles sont maltraitées ou qu'elles coûtent horriblement cher au système de santé. On ne parle jamais du fait que ces gens rendent des services, qu'ils font tourner l'économie. Non, on les présente toujours comme des victimes ou comme un fardeau pour la société<sup>8</sup>».

Pourtant, bon nombre de personnes âgées travaillent et paient des impôts. Gardent leurs petits-enfants et donnent un coup de pouce à leurs enfants adultes. Soignent un conjoint malade. Font du bénévolat. Consomment des biens et services. Au Canada, on estime que

### Le saviez-vous?

Selon les prévisions du ministère des Finances du Québec, le vieillissement de la population ne comptera que pour 1,3% de la hausse annuelle des dépenses publiques de santé, au cours des dix prochaines années. Ce taux augmentera à 1,6% par la suite. Pour plus de détails, voyez le thème de ce guide d'animation intitulé «Rayon X de notre système de santé».

Source : Rapport du groupe de travail sur le financement du système de santé, «En avoir pour notre argent» février 2008, p.110.

la contribution des personnes de 65 ans et plus aux impôts s'élève à 2,2 milliards de dollars. Et leur travail bénévole, à 3,1 milliards de dollars<sup>9</sup>. Les «vieux» et les «vieilles» rapportent donc à l'État, en participant activement à notre vie en société.

l'absence de support aux aidantes, la sécurité et la qualité des soins dans les centres ou résidences d'hébergement privées et l'abus envers les aînés sont toujours d'actualité. Voyons ce qu'il y a à faire, pour changer les choses...

Ceci étant dit, tout n'est pas réglé pour autant. La pauvreté des femmes âgées, le manque de services pour rester chez soi,

## Vieillir pauvre

*«Je n'aime pas l'expression «âge d'or», comme si c'était «doré» pour tous...mais on oublie qu'il y a beaucoup de pauvreté chez les personnes âgées, surtout chez les femmes».*

Aînée de Joliette, à la Commission sur les conditions de vie des aînés.

**C**omme une dame âgée l'a raconté à Radio-Canada : «(Avec le prix des loyers), il y en a (des gens âgés) qui sont même pas capables de payer leur loyer, l'électricité, leurs médicaments. Ils arrivent à la fin du mois, à la dernière semaine, ils n'ont même plus d'argent pour se nourrir. Ça, j'en ai vu des cas! Ils sont économiquement pauvres, isolés. J'ai bien hâte de comprendre la façon dont les gouvernements gèrent notre argent. Dans certains budgets, pas un sous pour les HLM, les personnes âgées <sup>10</sup>!»

C'est vrai que les personnes âgées, les femmes surtout, ne roulent pas sur l'or.

- ♦ Au Québec, 25,9% des femmes âgées vivant seules sont à faible revenu, après avoir calculé tous les impôts. **Une femme seule sur quatre est donc pauvre** <sup>11</sup>.
- ♦ Ce n'est pas surprenant, car tout au long de leur vie, les femmes sont plus pauvres que les hommes. Même en travaillant, le revenu disponible (après taxes et impôt) des femmes correspond à 76 % de celui des hommes (22 840 \$ par rapport à 30 244 \$) <sup>12</sup>. Une différence de plus de 7 000 \$ ! À la retraite, c'est la même chose: «Le revenu moyen d'un couple âgé (au Québec), c'est 32 000 \$, annuellement.

Le revenu d'un homme seul âgé: 20 000 \$. **Le revenu d'une femme seule âgée: 16 000 \$.** C'est la moyenne. Vous savez que le coût de la vie est élevé et c'est évidemment des revenus qui sont très modestes <sup>13</sup>», dit Frédéric Leseman, professeur-chercheur, à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS).

- ♦ Un exemple ? Une femme seule âgée de 65 ans et plus qui reçoit uniquement, à sa retraite, sa pension de la Sécurité de la vieillesse du Canada et le Supplément de revenu garanti a droit à un montant maximum de 1169.47 \$ par mois. Soit 14 033 \$ par année, **avant d'avoir payé ses impôts** (la pension de la Sécurité de la vieillesse est imposable, mais pas le Supplément de revenu garanti qui vient en aide aux plus démunis). Pourtant, Statistique Canada a déterminé que le seuil de faible revenu pour une personne seule est de 17 570 \$ <sup>14</sup> (dans une grande ville). Si une personne gagne moins que ce montant, une plus grosse part de son budget est consacrée à payer les nécessités de la vie comme le loyer, l'épicerie et l'habillement, contrairement à la moyenne des gens. Donc, une femme âgée seule qui reçoit seulement des prestations du gouvernement à sa retraite vit en-dessous du seuil de faible revenu.

Un autre fait très important: selon l'Institut de la statistique du Québec, **60% des Québécoises et Québécois n'ont pas de fonds de pension**<sup>15</sup>! Comme le dit la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau : «(...) ces gens-là sont complètement dépendants des prestations publiques. Donc, ça signifie quand même un taux de pauvreté assez inquiétant chez les personnes retraitées<sup>16</sup>». D'autant plus que les femmes ont encore moins de fonds de pension et d'épargne-retraite que les hommes. Tout le monde n'a pas la chance, en effet, de cotiser à un REÉR (un régime enregistré d'épargne-retraite) : «Dans les faits, 36% des ménages de la classe moyenne du Québec n'ont pas réussi à épargner en 2007 et pour ceux qui ont réussi, la moyenne des placements s'élevait à 1800\$», dit Christian Bourque, vice-président à la recherche de la firme de sondage Léger Marketing<sup>17</sup>. Selon Statistique Canada, les familles canadiennes qui cotisent ne possèdent pas non plus une fortune en REÉR: leurs économies s'élevaient à 25 000\$, en 2005<sup>18</sup>. Cet argent suffira-t-il, alors qu'on vit de plus en plus vieux ?

## ☛ Des solutions pour aider

Pour tout dire, on est loin de la retraite «dorée»! Et la crise économique actuelle n'arrangera pas les choses. Heureusement, il y a des solutions. Des mesures pourraient aider grandement les femmes.

- **Garantir un régime de retraite pour tous** - À ce sujet, il y a deux idées. Selon l'expert en vieillissement, Louis Plamondon, on pourrait améliorer les prestations et l'accès à notre régime

actuel, la Régie des rentes du Québec (RRQ). De son côté, le syndicat CSN propose plutôt que le gouvernement du Québec vote une loi forçant tous les employeurs du Québec à payer un régime de retraite à leurs employées et employés. Il pourrait y avoir un seul régime pour toutes les entreprises d'une même catégorie. Car, pour la CSN, le système actuel de retraite québécois ne joue pas son rôle. Toutes et tous devraient disposer de revenus leur permettant d'échapper à la pauvreté lorsqu'ils avancent en âge.

Peu importe le moyen choisi, l'idée est donc d'**assurer une retraite pour tout le monde**, comme cela se fait en Norvège. Car, comme le dit Claudette Carbonneau, présidente de la CSN: «Avec la crise financière, on voit de plus en plus l'importance pour les travailleurs (et travailleuses) d'être protégés par des régimes collectifs plutôt que par de l'épargne individuelle<sup>19</sup>». En effet, il suffit d'une crise économique pour voir son épargne personnelle (les REÉR) fondre comme neige au soleil.

- **Ce qu'en pense la Régie des rentes du Québec** - Une étude de la Régie des rentes du Québec montre les avantages à avoir une retraite assurée par l'État plutôt que de compter sur ses propres REÉR, pour ses vieux jours: «Chaque génération de retraités se rendra à la retraite en ayant vécu des périodes qui seront différentes. Certaines générations seront avantagées par rapport à d'autres parce que les rendements sur les sommes investies, les taux d'intérêt, l'inflation ou les augmentations de

salaires auront été favorables. (...) Ces risques financiers et économiques (...) peuvent s'avérer très défavorables, surtout pour les individus qui participeront toute leur vie à des régimes d'accumulation de capital (comme les REÉR) <sup>20</sup>.

vie des individus. Ce n'est toutefois pas le cas des régimes individuels tels les REÉR, où il existe un risque que les individus épuisent leur capital retraite avant leur décès et deviennent dépendants des mesures publiques d'assistance».

### **L'Afeas travaille pour améliorer la retraite des femmes!**

Le saviez-vous ? Déjà, en 2003-2004, l'Afeas a adopté une série de positions pour que le Régime de rentes du Québec améliore la retraite des femmes et tienne compte du travail invisible des femmes auprès des enfants et des proches en perte d'autonomie. L'Afeas demandait, entre autres, que les travailleuses au foyer puissent contribuer au RRQ. Pour en savoir plus, consultez le document «L'Afeas en 2003-2004 : ses orientations, ses activités, ses positions», disponible sur le site Internet [www.afeas.qc.ca](http://www.afeas.qc.ca) dans la section «Publications», à la rubrique «Positions/mémoires ».

L'étude montre aussi qu'entre 1999 et 2005, le rendement obtenu des REÉR se situe en-dessous de l'inflation. Pire, les grandes caisses de retraite ont une valeur accumulée de plus de 30% plus élevée que les REÉR. Pourquoi ? Parce que cela coûte plus cher en frais d'administration d'acheter ses propres REÉR, ce qui gruge le rendement. Et parce que «Monsieur et Madame Tout le Monde» n'ont pas la formation ni les connaissances requises pour faire leurs propres placements, contrairement au personnel des grandes caisses de retraite.

L'étude ajoute qu'on risque aussi de passer vite à travers son argent: « Le risque de liquidation rapide du capital retraite est également bien présent. Le Régime de rentes du Québec, les programmes du gouvernement fédéral (...) offrent des revenus durant toute la

Les femmes sont plus à risque de tomber dans la pauvreté à leur retraite, selon l'étude: «Finalement, le veuvage sans revenu adéquat constitue un autre risque. Pour les personnes âgées, le décès d'un conjoint peut être la

cause d'une diminution importante du niveau de vie, particulièrement si le conjoint survivant est une femme. Des études ont également démontré que lorsqu'elles avancent en âge, les femmes sont plus sujettes que les hommes à devenir prestataires des mesures publiques d'assistance. Qui plus est, cette situation se produit principalement chez les personnes vivant seules».

Sa conclusion: «(Ces facteurs) contribuent tous au risque que le niveau de vie des individus devienne inadéquat aux âges avancés. (...) Il s'agit maintenant **de s'assurer que le système québécois de retraite procure un revenu adéquat durant toute la période de la retraite.**»

En effet, si toutes les femmes, peu importe leur parcours, étaient assurées par l'État d'une retraite décente, la pauvreté serait peut-être chose du passé...

- **Construire du logement social subventionné** - Cela peut prendre plusieurs formes: des habitations à loyer modique (HLM), des coopératives d'habitation ou des organismes sans but lucratif d'habitation, par exemple. C'est ce que réclament M. Plamondon et le FRAPPU, un regroupement national voué au droit au logement et à la lutte contre la pauvreté au Québec.

Car depuis 15 ans, aucun HLM n'a été construit au Québec, faute de financement de la part d'Ottawa ! Selon une étude citée par le Conseil des aînés, la liste d'attente pour les HLM s'élève à 40 000 personnes et 16 000 d'entre elles seraient des personnes âgées<sup>21</sup>. Il y a donc une grosse pénurie.

C'est pourtant une mesure essentielle car les femmes, qu'elles soient âgées, seules ou monoparentales, ont du mal à payer leur loyer ou à trouver un loyer à prix abordable sur le marché. Les femmes forment en effet 80% de la clientèle des HLM. C'est d'ailleurs une demande qui est revenue constamment durant la consultation publique sur les conditions de vie des aînés, selon le FRAPPU.

Selon M. Plamondon, développer le logement social est une mesure économique et sociale très bénéfique : «(...) car cela fait plus de revenus disponibles dans les poches des femmes âgées, puisqu'elles payent, grâce au logement social, un loyer à prix raisonnable, à la mesure de leurs moyens. Le logement social implique aussi de la construction à faire. Tout ça fait rouler l'économie<sup>22</sup>».

- **Créer un supplément de revenu garanti provincial** - «On doit éliminer la pauvreté des femmes âgées en instaurant un supplément de revenu garanti provincial», a dit le Dr Réjean Hébert, co-président de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés et aussi doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke et expert du vieillissement<sup>23</sup>. Ce programme existe déjà dans plusieurs provinces. Ce supplément de revenu garanti du Québec pourrait combler la différence entre le revenu actuel (incluant le supplément de revenu garanti versé par le fédéral) et le seuil de faible revenu.

- **Verser une rente pleine et entière au conjoint survivant** - Lorsque le conjoint survivant atteint 65 ans, la Régie des rentes du Québec prend en compte qu'il reçoit la pension de la Sécurité de la vieillesse du fédéral et recalcule, à la baisse, le montant de sa rente. Or, les femmes sont les grandes bénéficiaires de la rente du conjoint survivant. Des participantes et participants à la consultation publique ont donc demandé de ne plus soustraire la pension de la Sécurité de la vieillesse dans le calcul de la rente de conjoint survivant versée par la Régie des rentes du Québec.

- **Un combat à finir: le Supplément de revenu garanti**

Un autre gros dossier à régler touchant les finances des personnes âgées est le supplément de revenu garanti versé par Ottawa aux plus démunis. Ce

supplément assure un revenu additionnel aux personnes âgées à faible revenu et s'ajoute à la pension de Sécurité de la vieillesse. Le saviez-vous ?

### Des aînées toujours mal servis

Les services offerts par le gouvernement fédéral aux aînées sont inadéquats, selon un document interne de Service Canada qui décrit les nombreux obstacles auxquels ils sont confrontés lorsqu'ils tentent d'obtenir leurs prestations ou d'autres services fédéraux.

Les formulaires à remplir sont trop complexes, peut-on lire dans le document, l'information sur Internet est difficile à trouver, sans compter que les aînées peuvent difficilement se rendre dans les bureaux de Service Canada, pour des raisons de santé ou de transport.

Ces difficultés ont un sérieux impact sur la qualité de vie des personnes âgées et les empêchent d'obtenir les prestations auxquelles elles ont droit. La solution est pourtant simple, disent des aînées. Grâce aux renseignements contenus dans la déclaration de revenus, que les citoyens doivent remplir chaque année, le fédéral pourrait envoyer automatiquement aux aînées les prestations auxquelles ils ont droit.

Source : Radio-Canada, « Des aînées toujours mal servis », mardi, 30 octobre 2007.

Au Québec, **la moitié des personnes âgées** de 65 ans et plus reçoivent du supplément de revenu garanti (soit 497 216 personnes, en 2006)<sup>24</sup>.

Voici l'histoire. Au Canada, 135 000 personnes âgées (dont 42 789 Québécoises et Québécois) à faible revenu qui ont droit au supplément de revenu garanti ne le reçoivent pas, et ce, sans compter les aînées qui ne reçoivent pas les autres prestations disponibles<sup>25</sup>. Le premier ministre conservateur,

Stephen Harper, avait pourtant promis, durant sa campagne électorale, de rembourser pleinement les personnes âgées à faible revenu qui n'ont jamais reçu leur supplément de revenu garanti, même si elles y avaient droit. Elles n'en ont pas bénéficié parce qu'il faut déposer une demande (ce n'est pas automatique) et qu'elles ne savaient pas qu'elles y avaient droit. Une autre raison est que les formulaires de demande sont compliqués et qu'elles n'étaient pas capables de les remplir.

Or, le gouvernement Harper a renié sa promesse. Plutôt que de rembourser entièrement les personnes lésées, le gouvernement a décidé de ne leur rembourser que 11 mois de prestations. Il ne leur a pas accordé un plein remboursement. Pourquoi ? «Ce n'est pas faisable», a dit la secrétaire d'État responsable des Aînées à Ottawa, Marjory LeBreton. Cette option serait trop complexe et un vrai cauchemar pour le personnel. «Il est plus raisonnable de reconnaître 11 mois de rétroactivité plutôt que de retourner des années en arrière<sup>26</sup>».

Cette décision a été vivement dénoncée, entre autres par la FADOQ, l'AQDR (des réseaux qui défendent les droits des personnes retraitées et pré-retraitées) et le parti du Bloc Québécois. Pour le Bloc Québécois, le supplément de revenu garanti n'est pas un cadeau de la part du gouvernement... c'est un droit. Comme l'un de ses représentants a dit: «C'est comme si le gouvernement voulait économiser et il le fait sur le dos des gens qui sont vulnérables<sup>27</sup>». Le Bloc a donc déposé, en 2008, un projet de loi (C-490) qui n'a pas pu être adopté à cause des

élections. Mais le parti compte le redéposer bientôt.

Voici, en résumé, ce qu'il demande:

- ◆ un plein remboursement aux personnes âgées qui n'ont jamais reçu leur Supplément de revenu garanti alors qu'elles y avaient droit;
- ◆ que le gouvernement Harper augmente de 110\$ par mois les prestations versées (parce que les gens qui ont droit à ce programme vivent en-dessous du seuil de faible revenu);
- ◆ que le gouvernement inscrive de façon automatique au programme de Supplément de revenu garanti, tous les aînés qui y ont droit, en se servant simplement de leur déclaration de revenu (le «rapport d'impôt»).

On le voit, il y a plein de mesures qui pourraient améliorer le sort des personnes âgées. Les femmes seraient les premières à en bénéficier. Mais la pauvreté n'est pas le seul problème auquel font face nos personnes âgées...

#### Le saviez-vous?

##### **3 milliards de dollars**

Le coût pour rembourser entièrement les personnes âgées qui n'ont jamais reçu leur supplément de revenu garanti, même si elles y avaient droit.

##### **18,1 milliards de dollars (ou 200 millions par mois)**

Le coût de notre guerre en Afghanistan jusqu'en 2011. (Ce chiffre ne compte pas les achats accélérés d'équipements, le salaire pour dangers imminents ni les allocations en temps de guerre).

Sources :

- Radio-Canada, " Les conservateurs retournent leur veste ", mardi, 20 novembre 2007.
- Chiffres du directeur parlementaire du budget: CORNELLIER, Manon, " 200 millions par mois pour la guerre en Afghanistan ", Le Devoir, vendredi, 10 octobre 2008.

## Rester chez soi : encore un défi...

*«Ce que les aînés veulent, c'est vivre heureux chez eux, dans leur milieu»*

Aîné de St-Jérôme, consultation publique  
sur les conditions de vie des aînés, 2007,  
p.44.

Toutes les personnes consultées par le gouvernement (les citoyennes, citoyens, groupes et experts) disent que, pour répondre aux besoins des personnes âgées, il faut leur permettre de rester chez elles le plus longtemps possible. C'est non seulement un besoin, mais c'est aussi rentable pour l'État. Comme le dit le Regroupement provincial des comités des usagers : «Le maintien à domicile fait économiser des sommes colossales à l'État (une personne en hébergement coûte environ 65 000\$ par année...<sup>28</sup>)».

Mais le gros problème, c'est que l'État ne finance pas assez le maintien à domicile. C'est difficile d'obtenir des services chez soi. Les services de soutien à domicile sont insuffisants et ne sont pas toujours adaptés aux besoins des personnes âgées.

Selon la Fédération de l'âge d'or du Québec « (...) l'accès à ces services est un vaste labyrinthe où il est très difficile de se retrouver! Les services offerts aux aînés en perte d'autonomie sont actuellement donnés par plusieurs agences et établissements dont les logiques et les sources de financement sont différentes. (...) Les proches aidants (...) se sentent comme

des «gestionnaires», chargés de coordonner l'ensemble des services et des interventions requises pour leur proche, des rendez-vous médicaux jusqu'à l'achat de médicaments. (...) ils doivent répéter leur histoire (souvent très chargée !) à des intervenants différents alors qu'ils manquent déjà cruellement de temps, comme beaucoup sont encore sur le marché du travail. Voilà pourquoi ils sont nombreux à réclamer la mise sur pied d'un véritable «guichet unique» destiné aux aînés en perte d'autonomie et à leurs proches<sup>29</sup>». Des expériences de «guichet unique» de services sont d'ailleurs faites dans les Bois-Francs et en Estrie. Les organismes publics, privés et bénévoles se mettent ensemble pour offrir des services intégrés aux aînés à domicile.

### Le saviez-vous?

Déjà, en 2001, le Vérificateur général du Québec dénonçait le manque d'accès aux services des CLSC, qui sont essentiels pour rester chez soi. Il recommandait au ministère de la Santé et des Services sociaux que «la nature et l'intensité des services offerts par les CLSC répondent équitablement aux besoins de la clientèle». Ce problème n'est toujours pas réglé...

Source :

Vérificateur général du Québec, «Rapport à l'Assemblée nationale du Québec pour l'année 2000-2001», chapitre 6, p. 197

Un autre problème est la longue attente pour obtenir l'aide pour adapter la maison ou des équipements essentiels pour rester chez soi. Et quand une personne âgée ne peut plus rester chez elle, elle doit attendre parfois longtemps avant de pouvoir déménager dans un meilleur endroit. Pour corriger la situation, il faudrait que le Centre de santé et de services sociaux de sa région (CSSS) fasse un meilleur suivi et coordonne mieux les services qui lui sont offerts.

Le « panier » de services n'est pas non plus pareil d'une région à l'autre, ni même entre les localités d'une même région. En plus, comme le dit le Regroupement des comités des usagers : « (...) À l'heure actuelle, certains services ne sont accessibles qu'en milieu urbain et d'autres en milieu rural, alors que les besoins des personnes aînées sont souvent similaires (semblables), qu'il s'agisse de la popote roulante de dépannage alimentaire ou de transport pour des activités récréatives<sup>30</sup> ».

La qualité des services à domicile offerts par les CLSC ou par les entreprises d'économie sociale ou les groupes communautaires laisse aussi à désirer. Il faudrait que des normes et standards de qualité soient appliqués et contrôlés. Dans les entreprises d'économie sociale offrant des services à domicile, le personnel change souvent. C'est très demandant pour une personne âgée, qui doit s'habituer à chaque fois à une nouvelle personne. On a aussi noté que l'offre de services n'était pas satisfaisante dans plusieurs cas.

Finalement, certaines personnes âgées

ont du mal à payer leurs impôts fonciers ou le coût de certains services, ce qui ne les aide pas à rester chez elles. Est-ce que les hausses des impôts fonciers ne pourraient pas être payées au moment de la vente de la maison? Est-ce que certains soins, médicaments et services (aide à l'habillement, nourriture, soins d'hygiène, transport, gardiennage, etc.) ne pourraient pas être gratuits, comme dans les CHSLD (centres de soins de longue durée) et les hôpitaux? Voilà certaines questions posées par les participantes et participants à la consultation publique.

Après cette consultation, le gouvernement a annoncé une série de mesures pour venir en aide aux aînées (voir

#### **Le saviez-vous?**

##### **Les aînées n'ont plus les moyens**

De nombreux aînées n'ont plus les moyens de se payer des services d'aide domestique pour l'entretien ménager, la lessive et la préparation des repas. Même s'il y a un programme de subvention du gouvernement (crédit d'impôt pour le maintien à domicile d'une personne âgée). L'aide accordée par le gouvernement n'est pas indexée au « coût de la vie ». Le gouvernement fournit une aide de 10\$ de l'heure pour ces services mais les tarifs sont passés en moyenne de 11,80\$ à 18,50\$ de l'heure. Les aînées doivent donc déboursier la différence de leur poche.

Source :

Radio-Canada, « Les aînées n'ont plus les moyens », 3 décembre 2008.

l'encadré « Le point sur les mesures »). Mais, comme le dit le Conseil des aînées, le problème de fond n'est toujours pas réglé: « (...) très peu de mesures

structurantes ont été annoncées pour répondre adéquatement aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie et de leurs proches aidants. (...) l'annonce de budgets supplémentaires de 80 millions pour 2008-2009 visant à renforcer les services à domicile n'aura qu'une faible incidence.

D'ailleurs, l'un des coprésidents de la consultation, le Dr Réjean Hébert, était d'avis qu'un investissement minimal de 500 millions aurait été nécessaire pour créer un véritable impact<sup>31</sup>».

## Le sort des aidantes

*«Est-ce que c'est vraiment «naturel» d'être aidant ? Ce n'est pas évident. Nos enfants ont déjà leur famille : s'ils s'occupent de leurs parents, qui va s'occuper de leurs enfants ?»*

Proche aidante d'Alma, consultation publique sur les conditions de vie des aînés,

**P**our rester chez soi, il faut souvent l'aide d'un proche. Et ce sont surtout les femmes qui répondent à l'appel. Voici les faits saillants concernant les aidantes.

- ◆ Les aidantes fournissent entre 70% et 85% de toute l'aide requise par les personnes âgées en perte d'autonomie<sup>32</sup>.
- ◆ Les aidantes avancent en âge. Elles sont âgées de 52 à 84 ans. Beaucoup d'aidantes sont elles-mêmes des aînées.
- ◆ Au Québec, la majorité des aidants s'occupe depuis au moins 5 ans de la même personne. Un sur cinq le ferait depuis plus de 10 ans.
- ◆ En 5 ans (de 2002 à 2007), au Canada, le nombre d'aidants a explosé de 33% (il est passé de 670 000 à 2,7 millions). Au Québec, en 2001, on dénombrait plus d'un million d'aidants (1 034 230). Un grand nombre "d'aidantes" se retrouvent donc au Québec, plus qu'ailleurs.
- ◆ Au Québec, le travail des aidantes vaut 5 milliards de dollars. C'est donc toute une économie pour l'État.

### ☛ Être aidante a un prix

Apporter son aide à un proche vieillissant n'est pas de tout repos. Cela peut même devenir un lourd fardeau. Dans bien des cas, il ne s'agit pas de donner simplement un «p'tit coup de pouce» de temps en temps. À mesure que les années passent, en effet, les incapacités grandissent. D'aidante à soignante, la frontière finit par se rétrécir...

Et, comme le reconnaît le gouvernement du Québec lui-même : «Les services offerts par le réseau de la santé et des services sociaux, y compris les organismes communautaires, ne parviennent pas à répondre à tous les besoins des aidants<sup>33</sup>». Car, comme le dit le Conseil des aînés : « (...) le réseau traite les situations les plus néfastes et s'appuie essentiellement sur les proches aidants pour le reste. Ce n'est que dans une situation grave ou urgente comme lors d'un épuisement que les services seront disponibles au moment requis et avec l'intensité nécessaire mais, fréquemment, de façon temporaire. En ce qui concerne les services (...) ils sont souvent, selon le cas, insuffisants, inaccessibles, ou encore peu adaptés<sup>34</sup>».

Résultat ? L'aidante doit se «débrouiller» comme elle peut pour répondre aux besoins de son proche. Si la tâche devient trop lourde, elle doit couper dans ses heures de travail et ses revenus ou changer son horaire de travail. Comme le dit le Regroupement des aidantes et aidants naturels du Québec: «Au-delà de l'expérience enrichissante et valorisante d'être aidant pour un proche se cache trop souvent l'isolement, l'épuisement et l'appauvrissement. Au jour le jour, au fil des rendez-vous médicaux qui se rapprochent, l'aidante épuise sa banque de congés: vacances, maladie, sans solde. À cela peut s'ajouter l'achat d'équipement et les frais de travaux d'aménagement facilitant la prise en charge. Tout ce temps et cet argent consacrés à autrui rapprochent sans cesse les aidantes de l'isolement qui les caractérise <sup>35</sup>».

Tout ça a un prix. Les personnes aidantes ont trois fois plus risques de tomber malades, car elles sont très sollicitées. Selon le Conseil des aînés: «Bon nombre éprouve divers problèmes, par exemple, des douleurs, des problèmes de sommeil, une consommation importante de psychotropes (calmants), un épuisement, voire une dépression et des tentatives de suicide <sup>36</sup>».

### ☛ Pas toujours un choix

Comme le note le Conseil des aînés, devenir aidante n'est pas vraiment un choix libre et éclairé : « (...) De nombreux proches aidants s'engagent dans ce rôle sans véritablement le désirer, sans vraiment savoir ce qui les attend et sans pouvoir réellement réévaluer leur en-

gagement. La moitié des proches aidants disent ne pas avoir eu le choix d'accepter de soutenir leur proche. Ils ne se perçoivent pas non plus comme de véritables partenaires du réseau de services, mais plutôt comme des exécutants. En pratique, ils sont le plus souvent considérés (...) comme des ressources utiles dans un contexte d'insuffisance de services <sup>37</sup>».

Pour le Conseil des aînés, il s'agit là d'une «solidarité familiale imposée et démesurée». D'autant plus que les aidantes et aidants en font même plus que par le passé, car le contexte a changé. Avec les multiples réformes de l'État au cours des dernières années et les nombreux changements dans notre société : «Ils se sont vus, peu à peu et de plus en plus, interpellés pour soutenir les personnes âgées qui présentent une perte d'autonomie de plus en plus grave <sup>38</sup>». La charge pèse donc plus lourd, mais l'État ne fournit toujours pas les ressources nécessaires...

### ☛ Quelles solutions ?

Actuellement, la Loi sur les normes du travail autorise deux sortes de congés sans solde aux proches aidants qui soutiennent un parent, un conjoint, un enfant : le congé de présence pour les besoins de la famille (10 jours par année) et un congé de 12 semaines par année, dans le cas de maladies graves pouvant mener à un décès (pour un maximum de 104 semaines). Le gouvernement du Québec offre aussi, entre autres, des crédits d'impôt pour les personnes aidantes ou aux personnes qui accordent un répit aux aidantes (voir l'encadré «Le point sur les mesures»).

Mais, selon le Conseil des aînés, c'est loin d'être suffisant: «Les mesures récemment annoncées à la suite de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés, qui a été menée à l'automne 2007, restent encore trop ténues et n'apportent pas une réponse structurante à la situation actuelle et à celle à venir. Les mesures et les services sont trop souvent mis en place à la pièce, de manière peu intégrée (...) et souvent selon les volontés politiques du moment ou encore pour répondre à une situation

urgente ou jugée prioritaire. La part de l'État reste donc encore beaucoup trop modeste, partielle et peu adaptée. Les ressources ne sont tout simplement pas à la hauteur des besoins actuels et risquent de ne pouvoir répondre à la croissance anticipée de ceux de demain<sup>39</sup>».

Pour le Conseil, garder la situation telle quelle n'est pas acceptable : « (...) la voie actuelle visant à privilégier le soutien à domicile, en comptant principalement sur l'engagement des proches aidants, sans offrir les services suffisants, ne pourra (durer) sans conduire à des impasses à moyen et à long terme si aucun changement en profondeur n'est apporté<sup>40</sup>».

Le Conseil des aînés recommande donc :

#### Le saviez-vous?

L'Afeas a fait plusieurs recommandations dans son mémoire « Du soutien concret pour les personnes aînées et une reconnaissance tangible du travail des aidantes et des aidants » déposé à la consultation publique sur les conditions de vie des aînés. En voici quelques-unes.

- ◆ Évaluer toutes les lois, politiques et mesures avec l'analyse différenciée selon le sexe (ADS) pour mieux tenir compte des impacts négatifs des décisions de l'État sur les femmes.
- ◆ Établir une politique de soutien à domicile uniforme à la grandeur du Québec.
- ◆ Augmenter les budgets pour améliorer les soins et les services à domicile.
- ◆ Développer des services de répit.
- ◆ Instaurer un régime québécois de prestations d'aide aux proches dites de " compassion " .
- ◆ Établir des crédits d'impôt et des crédits de rentes pour les soins aux proches.

Pour en savoir plus : consultez ce mémoire sur le site de l'Afeas au [www.afeas.qc.ca](http://www.afeas.qc.ca), dans la section " Publications ", à la rubrique " Positions/mémoires " .

- ◆ un grand débat public sur le maintien à domicile pour répartir les responsabilités de la société et du gouvernement à cet égard ;
- ◆ une politique sur le vieillissement pour en avoir une vue d'ensemble et que toutes les mesures aillent dans le même sens ;
- ◆ des ressources de l'État affectées aux soins et aux services de longue durée<sup>41</sup>.

De son côté, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse recommande même de payer les aidantes, comme cela se fait en Australie, en Norvège, en Suède et au Royaume-Uni<sup>42</sup>.

Mais ce n'est pas pour demain la veille. L'État n'ira sans doute pas dans ce sens-là, car comme l'a dit notre ancien ministre de la Santé et des Services

sociaux, Philippe Couillard, en commission parlementaire: «On voit à quel point les aidants naturels sont sollicités pour aider leurs proches à rester à domicile, puis ça va être encore plus marqué au cours des prochaines années. Et, moi, je ne crois pas que, dans le cadre financier actuel, ça va être possible de substantiellement (de façon considérable) (...) soutenir les aidants naturels. À moins d'un financement spécifique ajouté, ça m'apparaît très difficile à envisager. D'ailleurs, il y a peu de pays au monde qui le font<sup>43</sup>».

Il faut dire que depuis l'an 2000, le gouvernement du Québec (qu'il soit du parti Québécois ou du parti Libéral) a baissé les impôts des contribuables pour un total de 8,9 milliards de dollars<sup>44</sup> ! Ce qui ne laisse plus de grande marge de manœuvre pour financer les services dont la population a besoin. Surtout en ces temps de crise économique, alors que le « bas de laine » des Québécoises et des Québécois a perdu, en 2008, près de 40 milliards de dollars (à la Caisse de dépôt et de placement du Québec)...

### Le point sur les mesures

Voici quelques **demandes faites par la population**. Celles-ci touchent l'organisation, l'accès, la qualité et le financement des services aux personnes âgées.

- ◆ Un meilleur financement de l'État pour le maintien à domicile.
- ◆ Un «guichet unique» pour obtenir des services à domicile, afin de s'y retrouver dans le dédale de programmes et de mesures. Et des services pareils dans toutes les régions et localités du Québec.
- ◆ Un meilleur suivi de la qualité de services offerts par les CLSC, les entreprises d'économie sociale, les groupes communautaires, les résidences privées qui travaillent auprès des personnes âgées.
- ◆ De l'aide financière pour payer certains frais rattachés au maintien à domicile.
- ◆ Plus de services d'hébergement et de répit: hébergement temporaire, centres de jour, CHSLD.
- ◆ Plus de support et d'aide financière pour les aidantes.

## Le point sur les mesures (suite)

### Voici **quelques mesures offertes par le gouvernement**

- ◆ Le gouvernement veut consacrer 80 millions de dollars par année pour accélérer le développement des services de maintien dans la communauté. Une série de mesures vient aussi s'ajouter pour soutenir les organismes qui aident les personnes âgées.
- ◆ Un **crédit d'impôt pour le maintien à domicile d'une personne âgée** (pouvant atteindre 3 750\$).
- ◆ Un programme «**Logements adaptés pour aînés autonomes**» pour venir en aide aux aînés à faible revenu qui doivent équiper leur logement ou leur maison pour y vivre de façon plus sécuritaire. Pour en savoir plus :  
[http://www.habitation.gouv.qc.ca/programmes/adapter\\_aines.html](http://www.habitation.gouv.qc.ca/programmes/adapter_aines.html)  
Québec : 418 643-4035- Montréal : 514 873-8775-Sans frais : 1 800 463-4315
- ◆ Un programme «**Allocation logement**» pour aider les personnes âgées de 55 ans et plus à faible revenu à payer leur loyer. L'aide financière peut atteindre 80\$ par mois. Pour en savoir plus : [http://www.habitation.gouv.qc.ca/programmes/allocation\\_logement.html](http://www.habitation.gouv.qc.ca/programmes/allocation_logement.html) (mêmes numéros que plus haut).
- ◆ D'autres mesures d'aide sont disponibles, dont un «**Crédit d'impôt pour aidant naturel**», un «**Programme de remboursement des impôts fonciers**», ou **la gratuité des médicaments** pour les personnes de 65 ans et plus qui reçoivent 94 % ou plus du supplément de revenu garanti.
- ◆ **Pour tout connaître sur les programmes et services du gouvernement du Québec destinés aux personnes âgées**, visitez le site de Services Québec au <http://www.aines.info.gouv.qc.ca/fr/index.asp>  
Québec: 418 644-4545 - Montréal: 514 644-4545- sans frais:1 877 644-4545
- ◆ **D'autres crédits d'impôts sont également disponibles au fédéral. Pour en savoir plus, contactez Services Canada au 1 800 622-6232.**

#### Sources :

- Ministère de la Famille et des aînés du Québec, «Pure démagogie et opportunisme politique !», Marguerite Blais, communiqué du 9 mai 2008.
- Gouvernement du Québec, «Préparons l'avenir avec nos aînés», Rapport de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés", 2008, p. 40.

## Vivre ailleurs que chez soi

*«Mes parents sont séparés, après 62 ans de mariage, parce qu'il n'y a pas de place pour les deux ensemble en soins prolongés».*

Retraitée des Îles-de-la-Madeleine, consultation publique sur les conditions de vie des aînés, 2007, p. 58.

Quand vivre chez soi n'est plus possible, les aînés ont deux choix : aller vivre dans une résidence pour personnes âgées ou aller en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), s'ils ne sont plus autonomes. La plupart des problèmes de santé qui risquent d'entraîner une perte d'autonomie surviennent à partir de 85 ans. C'est aussi ce groupe d'âge qui va connaître la plus forte hausse. Et plus une personne vieillit, plus elle risque de vivre seule. Enfin, le nombre de personnes de 65 ans et plus atteintes de démence va augmenter de façon importante au cours des cinquante prochaines années<sup>45</sup>. Il faudra donc voir à leurs besoins. Mais, avant qu'on y arrive, il reste encore deux grands problèmes à régler.

### **L'État ne prévoit pas assez de places en hébergement et se retire peu à peu de ce secteur**

Selon le Conseil des aînés, le nombre de places en CHSLD publics n'a pas cessé de diminuer alors que les besoins des personnes âgées augmentent. Voici ce qu'il dit : « (...) la capacité du parc d'hébergement dans les milieux de vie substituts (public, privé et communautaire) est déjà insuffisante pour répondre à la demande. (...) Les listes

d'attente pour de l'hébergement sont encore trop longues (...). Les services de soutien à domicile, de leur côté, demeurent toujours des plus insuffisants. Bien que plusieurs actions gouvernementales soient prévues (...) les délais de réalisation et l'absence de financement requis contribueront à en limiter la portée ou, même, à en empêcher la réalisation<sup>46</sup>».

La pente sera dure à remonter. «L'orientation (du gouvernement de maintenir à domicile les personnes âgées) n'a pas été soutenue par les investissements financiers nécessaires pour répondre aux besoins. En diminuant le nombre de places en CHSLD et en «appauvrissant» le programme de soutien à domicile, n'a-t-on pas créé un manque qui sera difficile à combler ?<sup>47</sup>».

Le Conseil des aînés note aussi que le gouvernement se retire de plus en plus du secteur des soins aux personnes âgées : «En fait, les orientations (du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec), tout comme les actions et inactions gouvernementales des sept dernières années ont stimulé le développement des secteurs privé et communautaire. On observe un retrait graduel du réseau public dans la

prestation des soins et des services de longue durée<sup>48</sup>».

Comme l'État se retire peu à peu de ce secteur et qu'il ne veut pas ouvrir d'autres centres d'hébergement publics, le secteur privé prend le relais. Mais, selon le Conseil : « L'ajout de tels services s'est fait sans concertation (...) et sans l'établissement de responsabilités et de mandats clairs <sup>49</sup>».

Et ce sont les personnes âgées qui en payent le prix ! Car le Conseil des aînés note des différences d'un milieu d'hébergement à l'autre. Les critères d'accès ne sont pas les mêmes, les coûts varient et la couverture de services n'est pas pareille, ce qui entraîne des injustices, selon qu'une personne se trouve dans un endroit ou un autre. Selon le Conseil : « Avec le développement accru de nouvelles formes de milieux de vie (...) et la diminution du nombre de places d'hébergement public, on observe un glissement de la responsabilité des coûts de services : les personnes âgées en perte d'autonomie assument une part de plus en plus grandissante des coûts pour les services qu'elles requièrent <sup>50</sup>».

### **La sécurité des personnes âgées dans les résidences ou centres privés n'est pas garantie**

En 2002 et 2003, cinq personnes âgées qui vivaient en résidences ou dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) privés sont mortes dans des circonstances inquiétantes. Deux sont mortes à la suite d'une chute. Une s'est ébouillantée dans son bain. Une autre a été retrouvée étranglée alors qu'elle était attachée sur son lit. Une

dernière est morte de négligence et par manque de soins. Ces histoires ont fait la une des journaux et une médecin légiste (coroner), Catherine Rudel-Tessier, a fait enquête.

Elle a alors découvert que les résidences privées sont des commerces comme les autres. N'importe qui peut ouvrir une résidence privée pour personnes âgées. Cette situation est inquiétante, surtout pour des personnes âgées qui demandent des soins particuliers. Voici ce qu'elle dit: «Dans presque toutes les résidences privées où j'ai enquêté, j'ai vu une absence totale de compétence. Heureusement, il y a beaucoup de bonne volonté, la plupart du temps. Souvent, les gens sont bien traités, mais la personne qui les soigne n'ayant aucune compétence, ça ne peut pas être parfait <sup>51</sup>».

#### **Le saviez-vous?**

En cas de problème, le Protecteur du citoyen peut désormais agir dans toute situation concernant les soins et services offerts dans une résidence privée d'hébergement pour personnes âgées. Il intervient aussi lorsque les droits des usagères et usagers du réseau de la santé et des services sociaux n'ont pas été respectés. Pour plus d'information : visitez le site Internet au [http://www.protecteurducitoyen.qc.ca/fr/domaines/reseau\\_sante.asp](http://www.protecteurducitoyen.qc.ca/fr/domaines/reseau_sante.asp)  
Téléphone : (418) 643-2688 (à Québec).  
Téléphone : (514) 873-2032 (à Montréal).  
Ligne sans frais : 1 800 463-5070.  
Courriel:  
[protecteur@protecteurducitoyen.qc.ca](mailto:protecteur@protecteurducitoyen.qc.ca).

Dans son rapport d'enquête, elle estime que ces morts auraient pu être évitées, et

que de nombreuses résidences manquent d'encadrement et de personnel qualifié. Elle recommande au gouvernement de s'assurer que toutes les résidences détiennent un permis d'exploitation et qu'elles soient inspectées régulièrement. La coroner propose aussi que les propriétaires de résidences et leur personnel détiennent une formation minimale de préposés aux bénéficiaires. Enfin, elle suggère que les autorités examinent tous les décès de personnes âgées dont les causes ne sont pas claires. Car, chaque année, environ 1100 décès de personnes âgées surviennent au Québec et sont signalés au coroner. Parmi ceux-ci, en moyenne chaque année, 18 décès concernent des personnes vivant en résidences privées. Ce sont en majorité des accidents mais aussi parfois des suicides. Mais, **selon un estimé du gouvernement, environ 500 décès causés par des chutes échapperaient, chaque année, aux coroners** <sup>52</sup>.

Comme la médecin-légiste le dit: « (...) mon enquête m'a permis de constater un laisser-aller dangereux à l'égard de ces personnes qui sont parmi les plus vulnérables de notre société et qui ont le droit de compter sur des soins et des services de qualité et de vivre en toute sécurité <sup>53</sup>».

Devant le scandale, le gouvernement du Québec a décidé d'imposer une certification aux résidences privées. C'est-à-dire que les résidences privées devront désormais avoir un permis et respecter des critères de sécurité et de qualité pour pouvoir opérer. Par contre, la date limite du 1er février 2009 pour se conformer est déjà dépassée. Résultat ? À ce jour, **seulement 20% des quelque 2300 résidences privées du Québec ont obtenu leur certificat de conformité** <sup>54</sup>. Le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, Yves Bolduc, a donc repoussé les délais. Pour l'AQRP (Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic), cette décision est inacceptable: «Le ministre accepte ainsi que la santé, la sécurité et la dignité des personnes résidentes ne soient pas garanties après la date du 1er février. (...) En repoussant à plus tard la date limite pour l'obtention de leur certificat de conformité, le ministre envoie le message que la certification des résidences privées d'hébergement n'est peut-être pas aussi obligatoire que la (loi) le prévoit. Cela soulève des inquiétudes autant à propos de la qualité des services aux résidents qu'à propos de la date à laquelle l'ensemble des résidences seront finalement certifiées <sup>55</sup>». Malgré le danger, la situation n'est toujours pas réglée.

### Une bonne ressource pour choisir une résidence

La FADOQ (un réseau qui défend les droits des aînés) publie un bottin de résidences, par région, qui été conçu à l'intention des personnes âgées à la recherche d'un hébergement et de leur famille. Le Bottin, reprenant les résidences une à une, fait mention des résultats obtenus lors de l'étape d'appréciation, des services qu'elles offrent et des frais qu'elles exigent. Pour le consulter, visitez le [www.fadoq.ca](http://www.fadoq.ca), dans la section « Roses d'or » en cliquant sur le lien « Résidences participantes » et le lien « Bottins régionaux ». Ces bottins régionaux sont aussi disponibles dans plusieurs CLSC.

Un autre problème, c'est que le gouvernement compte sur les CLSC (Centres locaux de services communautaires) pour donner ou superviser les soins aux personnes âgées vivant dans des résidences privées. Mais les CLSC sont débordés: «À l'heure actuelle, nous ne sommes pas capables de couvrir, en quantité et en qualité, l'ensemble des besoins de la population qui est en perte d'autonomie. Nous allons déjà dans certaines résidences privées pour donner des services à des personnes. Mais quand on pense au nombre croissant de personnes qui auront besoin de ces services-là, non, nous ne sommes pas outillés pour ça et ça prendrait des sommes beaucoup plus importantes que le financement accordé jusqu'ici<sup>56</sup>», dit la directrice générale de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux, Lise Denis. Pourtant, les résidences privées ne sont pas toujours capables de répondre aux besoins des personnes âgées quand leur perte d'autonomie s'aggrave, selon le Conseil des aînés<sup>57</sup>.

En attendant, que faire? Voici ce qu'en pense Hélène Rumak, porte-parole de l'organisme de défense Handicap-Vie-Dignité: «...la solution, c'est une implication de notre population. (...) Pas une implication à outrance mais de dire "bon là, y'a papa, maman, y'a mon oncle, y'a ma tante, j'vais aller (surveiller) ce qui se passe là-dedans, pis j'vais me joindre à un groupe qui est capable un peu de dire les choses<sup>58</sup>..."»

Car Mme Rumak ne croit pas beaucoup aux promesses du gouvernement de contrôler la qualité des soins dans les résidences privées: «Qu'on ne prétende pas qu'on va être capable de vérifier les soins donnés à ces personnes-là quand on n'est pas capable de le faire dans les édifices publics qui, déjà, bénéficient largement des sommes d'argent requises<sup>59</sup>».

## Quand vieillir rime avec violence et abus

Plus que jamais, l'Opération Annuelle Tendre la Main contre la violence de l'Afeas prend tout son sens. En effet, l'abus et la violence envers les personnes âgées sont encore un sujet tabou. Voici quelques faits saillants.

Le saviez-vous ?

- ◆ De 10 % à 15 % des aînés du Québec auraient été victimes d'abus financier, psychologique, physique ou sexuel. Cela équivaut à quelque 150 000 personnes âgées. Malheureusement, 80 % des cas ne sont jamais signalés ou détectés<sup>60</sup>.
- ◆ Même si les personnes âgées représentent 12% de la population québécoise, elles comptent pour près de 40% des victimes de fraude financière.
- ◆ Au Québec, dans 80% des cas, l'abuseur est un proche.
- ◆ Les personnes âgées se distinguent par le fait qu'elles sont beaucoup plus souvent agressées par leur propre enfant. Les femmes âgées sont plus souvent victimes d'un de leurs enfants que les hommes.

Parce que l'abuseur est un proche, la victime refuse souvent de dénoncer ou de porter plainte. Comme le dit Me Nathalie Chouinard, procureure de la Couronne, dans une enquête menée par le Journal de Montréal: «Demander à une personne âgée de venir témoigner, souvent contre

son enfant, et de venir passer une semaine à la cour alors que c'est déjà difficile pour des gens jeunes et en santé, ce n'est pas évident. Si la personne est inapte, je ne peux même pas la faire témoigner<sup>61</sup>».

Souvent, il peut s'agir d'un fils ou d'une fille qui a une procuration ou un mandat d'inaptitude et qui gère davantage en fonction de ses propres intérêts que de ceux de sa mère. Ou d'enfants adultes qui forcent un parent âgé à leur "prêter" de bonnes sommes d'argent. Comme le note Louis Plamondon, expert du vieillissement, les femmes âgées qui tombent veuves, surtout, peuvent devenir la cible de leurs propres enfants, qui commencent à réclamer d'avance leur «héritage»<sup>62</sup>.

L'abus économique à l'endroit des personnes âgées s'accompagne généralement d'abus physique ou de menaces du type «si tu ne me prêtes pas 2000\$, tu prives tes petits-enfants de leur saison de

### Le saviez-vous?

Dans la majorité des cas, la victime d'abus financier est une femme de 75 ans et plus, dépendante, isolée et/ou veuve. Elle vit souvent avec l'abuseur et vit une perte d'autonomie.

Source:

«La prévention de la fraude et de l'exploitation financière chez les aînés», rapport du 1er colloque, Productions 4 temps, 26 avril 2007, p.3.

hockey» ou «si tu ne me donnes pas la maison, je ne viendrai plus te voir<sup>63</sup>».

Tout un chacun doit donc s'impliquer et ouvrir l'œil. On peut signaler les abus en appelant son CLSC ou la ligne sans frais Info-Abus au 1-888-489-2287. La ligne Info-Abus aux aînés est un service

téléphonique confidentiel d'écoute, d'information et de référence offert aux personnes âgées victimes d'abus psychologique, financier ou physique. D'autres ressources sont également disponibles (voir l'encadré "Quelques ressources utiles"). La ministre responsable des Aînés, Marguerite Blais, compte aussi déposer, en 2009, un plan d'action pour prévenir l'abus, la maltraitance et le suicide chez les aînés.

#### Quelques ressources utiles

**Ligne sans frais Info-Abus** au 1-888-489-2287

**Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés** : (514) 270-2777.

**Curateur public**: Le Curateur maintient un service de signalement. Les personnes qui sont témoin de situations à risque peuvent le contacter en tout temps au 1 800 363-9020 (ligne sans frais, de jour). Après les heures de bureau: 514 873-5228 ou le 1 800 363-9020 (sans frais).

**Commission des droits de la personne**: la Commission peut enquêter, entre autres, dans les cas de harcèlement et d'exploitation des personnes âgées: 1 800 361-6477 (sans frais).

**AQDR**: Ce réseau de défense des droits des retraités a lancé un programme contre la fraude intitulé «Serez-vous le prochain poisson?». Pour plus d'informations : (514) 935-1551

#### Des dépliants à lire :

Dépliant de la Commission des droits de la personne: « Vous soupçonnez qu'une personne âgée est victime d'exploitation? Appelez-nous » : [http://www.cdpedj.qc.ca/fr/publications/docs/exploitation\\_depliant.pdf](http://www.cdpedj.qc.ca/fr/publications/docs/exploitation_depliant.pdf)

Guide de la Fondation du Barreau du Québec: **«Vous avez des droits, prenez votre place!»**: <http://www.fondationdubarreau.qc.ca/barreau/droitsdesaines.htm>

#### À voir/à faire

- ◆ À visionner dans vos Afeas, pour mieux comprendre : les DVD " Madeleine " (prix : 15,00\$) et " Madeleine à la Résidence des Ruisseaux" (20\$). Vous pouvez vous les procurer en communiquant à Tandem RDP-PAT, au 514.645.5328 poste 238 ou par courriel: [huguette.senechal@centre-rousseau.qc.ca](mailto:huguette.senechal@centre-rousseau.qc.ca)
- ◆ La formation «La violence, ça nous regarde!» sera disponible à l'Afeas à compter de l'automne 2009. Pour en savoir plus, contactez votre responsable régionale de la formation.

## Conclusion : Que faire maintenant ?

**N**on, le portrait de la vieillesse au Québec n'est pas toujours rose! «Notre objectif, c'est de faire de notre troisième âge un véritable âge d'or. Pour l'instant, on en est loin. Il y a trop de souffrance, trop de solitude, trop d'angoisse<sup>64</sup>», dit la sociologue Sheila Goldbloom.

En effet, même si la majorité des personnes âgées sont actives et habitent encore chez elles, de grands problèmes de fond ne sont toujours pas réglés. Même après la consultation publique du gouvernement sur les aînés. Comment voulons-nous vivre notre vieillesse au Québec? Dans quelles conditions?

Les problèmes sont connus. Il faut maintenant appliquer des solutions qui vont dans le bon sens. Et le gouvernement doit répondre aux demandes de la population.

Comme le dit le Dr. Réjean Hébert, un expert en vieillissement qui était coprésident à la consultation publique sur les aînés: «Après la consultation publique, je suis encore plus convaincu qu'il est nécessaire de nous doter d'une politique gouvernementale sur les personnes âgées afin que tous les gestes à faire soient déterminés clairement<sup>65</sup>». Il ajoute qu'il faut aussi changer notre façon de fournir des soins et des services aux personnes âgées: «Il est (...) urgent de modifier l'approche en fournissant les services là où la personne se trouve, sans égard au milieu de vie. Au lieu de demander aux personnes d'aller là où se

trouvent les services, on doit donner les services là où habitent les personnes. (...) Nous proposons de créer une prestation de soutien à l'autonomie (PSA) qui permettrait d'effectuer ce changement nécessaire<sup>66</sup>».

### Et nous ?

Comme citoyennes et membres Afeas, nous pouvons faire beaucoup pour être «solidaires de nos aînées». Voici quelques idées.

**Faire une proposition** pour demander au gouvernement du Québec, les mesures suivantes :

- ◆ une politique sur les personnes âgées ;
- ◆ un régime de retraite pour tous ;
- ◆ le développement de logements sociaux ;
- ◆ créer un supplément de revenu garanti provincial ;
- ◆ à la RRQ, verser une rente entière au conjoint survivant, sans rentrer dans le calcul la Pension de sécurité de vieillesse versée par le fédéral;
- ◆ rendre disponibles plus de places d'hébergement en CHSLD publics;
- ◆ contrôler davantage ce qui se passe dans les résidences d'hébergement privées;
- ◆ offrir plus de soins à domicile, et d'une façon uniforme partout au Québec;
- ◆ payer les aidantes et leur offrir davantage de support.

---

Vous pouvez aussi interpeller votre **député** ou écrire à la **ministre** responsable des aînés, Marguerite Blais, pour exiger ces mesures ou faire part de vos préoccupations à ce sujet. Pour les adresses, consultez le <http://www.assnat.qc.ca/fra/Membres/deputes.shtml>

À **Ottawa** aussi, vous pouvez demander des mesures pour améliorer le sort de nos aînées. Entre autres :

Vous pouvez **écrire au Premier Ministre Harper** et à votre député fédéral pour exiger que le Supplément de revenu garanti soit remboursé entièrement aux personnes âgées qui ne l'ont pas reçu alors qu'elles y avaient droit. Vous pouvez transmettre votre lettre par courrier ou par courriel. Vous pouvez même envoyer une lettre en groupe avec d'autres membres Afeas. Si vous envoyez

une lettre à un député fédéral, sachez que vous n'êtes pas obligée de mettre un timbre sur l'enveloppe. Diffusez aussi l'information autour de vous, pour que le plus de gens possible soient au courant de tous ces problèmes. Pour connaître les adresses où écrire: <http://www.parl.gc.ca/>. Entrez dans le site et cliquez sur le lien «Députés actuels». Ou contactez le numéro sans frais : 1 (866) 599-4999.

Il faut agir pour aider nos aînées. Car, comme le dit la ministre responsable des Aînés, Marguerite Blais: « (...) une société qui respecte ses aînés est une société qui se respecte <sup>67</sup> ». "

## Références dans le texte

1. Radio-Canada, «Marguerite Blais à la défense des aînés», émission de Christiane Charette, 19 novembre 2007.
2. Gouvernement du Québec, «Préparons l'avenir avec nos aînés», rapport de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés, p. 87.
3. Chiffres du chercheur et spécialiste en gérontologie Louis Plamondon, coordonnateur du Réseau Internet francophone Vieillir en liberté (RIFVEL) dans l'article: RIOUX SOUCY, Louise-Maude, «Avec le temps, la solitude», Le Devoir, samedi, 6 et dimanche 7 octobre 2007.
4. Centres d'excellence pour la santé des femmes, «Les femmes et les soins à domicile: Pourquoi la question des soins à domicile est-elle importante pour les femmes?», 2002, p.6.
5. Conseil des aînés, «La réalité des aînés québécois», 3e édition, chapitre intitulé «Évolution du vieillissement au Québec», 2007, p.16.
6. Chiffres de l'Institut de la statistique du Québec dans «Préparons l'avenir avec nos aînés», rapport de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés, p. 21.
7. Ministère de la Famille et des aînés du Québec, «Vieillesse et santé : l'action du gouvernement du Québec», présentation de la ministre Marguerite Blais, 8 octobre 2008, p.7. Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, «Plan d'action 2005-2010 sur les services aux aînés en perte d'autonomie : Un défi de solidarité», 2005, p.11. Aussi : RIOUX SOUCY, Louise-Maude, «Avec le temps, la solitude», Le Devoir, samedi, 6 et dimanche 7 octobre 2007.
8. RIOUX SOUCY, Louise-Maude, «Avec le temps, la solitude», Le Devoir, samedi, 6 et dimanche 7 octobre 2007.
9. Gouvernement du Québec, «Préparons l'avenir avec nos aînés» Rapport de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés, 2008, p. 28.
10. Radio-Canada, «Nos aînés des H.L.M.», Émission radiophonique Les Affaires et la vie, 26 février 2005.
11. Statistique Canada, « Le revenu au Canada», 2006, p. 99. Aussi : Chiffres transmis par M. Stéphane Crespo, Service des statistiques sociales et démographiques, Institut de la statistique du Québec, 18 novembre 2008.
12. Institut de la statistique du Québec, «En 2006, le revenu disponible des femmes correspond à 76 % de celui des hommes par rapport à 58 % en 1981», communiqué de presse du 13 janvier 2009.
13. Radio-Canada, reportage «Vieillir au noir», Téléjournal, 4 septembre 2008.
14. Consultation au Programme de la Sécurité de la vieillesse du Canada, 4 décembre 2008. Chiffres pour l'année 2008: prestation maximum pour la Pension de la Sécurité de la vieillesse : 516,96 \$. Pour le Supplément de revenu garanti (pour une personne seule) : 652,51 \$. Aussi, pour le seuil de faible revenu : Ibid. 11.
15. Régie des rentes du Québec, Évaluation du système québécois de sécurité financière à la retraite, 2004. p. 47. Aussi, consultation à l'Institut de la Statistique du Québec, 6 novembre 2008.
16. Ibid. 13.
17. Radio-Canada, «Moins économes et plus endettés », 13 février 2009.
18. Valeur médiane au centre (la moitié étant plus élevée, l'autre moitié moins élevée que cette valeur). Statistique Canada, «Étude: Placements dans les REER », Le Quotidien, 22 février 2008.
19. «Vieillir actif. Le premier obstacle: nos propres préjugés », Perspectives CSN, décembre 2008, p. 20.
20. Tous les extraits et données : Régie des rentes du Québec, «Les revenus de retraite au Québec: Déterminants de la situation actuelle et projection jusqu'en 2035», septembre 2008, p. 20-38-39.
21. Étude de Marie-Noëlle Ducharme (2006a) citée dans Conseil des aînés, «État de situation sur les milieux de vie substitués pour les aînés en perte d'autonomie», 2007, p.6.
22. Entretien avec M. Louis Plamondon, coordonnateur du Réseau Internet francophone Vieillir en liberté, 19 septembre 2008.
23. Ibid. 9, p. 114.

24. Bulletin Statistique. Régime de pension du Canada 2006. <http://www.rhdsc.gc.ca/fr/psr/statistiques/pdf/bulletinstat1206.pdf>. p.50.
25. Bloc Québécois, «Arguments du Bloc-SRG». Aussi : Radio-Canada, «Des aînées toujours mal servis» mardi, 30 octobre 2007.
26. Radio-Canada, «Les conservateurs retournent leur veste», mardi, 20 novembre 2007.
27. Ibid. 25.
28. Ibid. 9, p. 45.
29. Ibid. 9, p. 41.
30. Ibid. 9, p. 42.
31. Conseil des aînées, «Avis sur la situation des proches aidants auprès des personnes âgées en perte d'autonomie», mars 2008, p.14.
32. Pour tous les chiffres : Radio-Canada, «Un lourd fardeau pour les familles», mardi, 10 juin 2008. Ibid. 9, p. 47. DUCHESNE, André, «Le nombre d'aidants naturels explose», Cyberpresse, 22 octobre 2008. Conseil des aînées, «Pour un équilibre vital: des responsabilités équitables. Avis sur l'état de situation des proches aidants auprès des personnes âgées en perte d'autonomie», résumé, mars 2008, p. 2.
33. Ibid. 9, p. 47.
34. Conseil des aînées, «Pour un équilibre vital: des responsabilités équitables. Avis sur l'état de situation des proches aidants auprès des personnes âgées en perte d'autonomie» résumé, mars 2008, p. 5.
35. Ibid. 9, p. 49.
36. DUCHESNE, André, «Le nombre d'aidants naturels explose» Cyberpresse, 22 octobre 2008. Aussi : Ibid. 34, p. 4.
37. Ibid. 34, p. 6.
38. Ibid. 34, p. 7.
39. Ibid. 34, p. 6.
40. Ibid. 34, p. 9.
41. Ibid. 34, p. 11 et 12.
42. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, «Mémoire à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale sur le document de consultation " Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficacité et de qualité », 23 mars 2006, p. 21.
43. Commission permanente des affaires sociales, 37e législature, 2e session, mercredi 5 avril 2006? Vol. 39 N° 9. <http://www.assnat.qc.ca/fra/37Legislature2/DEBATS/journal/cas/060405.htm>
44. Institut de recherche et d'informations socio-économiques, «D'où vient la «crise» des finances publiques?», mars 2008, p. 5.
45. Conseil des aînées, «État de situation sur les milieux de vie substitués pour les aînées en perte d'autonomie», 2007, p. 51 à 54.
46. Ibid. 45, p. 54 et 55.
47. Conseil des aînées, « Avis sur les milieux de vie substitués pour les aînées en perte d'autonomie », septembre 2007, p. V.
48. Ibid. 47.
49. Ibid. 47, p. V.
50. Ibid. 45, p. vi.
51. Radio-Canada, «Une nouvelle certification pour les résidences privées», émission La Facture, 30 janvier 2007.
52. Bureau du coroner, «Il s'agit de cinq enquêtes publiques portant sur des décès accidentels de personnes en perte d'autonomie, survenus dans quatre résidences privées et un CHSLD pour personnes âgées», 8 novembre 2005.
53. Radio-Canada, «Nos aînées sont-ils en sécurité? », émission La part des choses, 12 janvier 2006.
54. L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP), «Certification des résidences privées : le délai accordé par le ministre inquiète les retraités», communiqué du 13 février 2009.
55. Ibid. 54.
56. Ibid. 51.
57. Ibid. 47, p.9.
58. Ibid. 53.
59. Ibid. 53.
60. Pour tous les chiffres : Site de la Sûreté du Québec, <http://www.suretequebec.gouv.qc.ca/aines/saviez-vous-que/saviez-vous-que-aines-sq.jsp>. AQRP, «Serez-vous le prochain poisson? L'Association québécoise de défense des retraités lance un programme de prévention contre les fraudes », communiqué, 11 novembre 2008. TRÉPANIÉ, Sylvain, «Ça me reviendra», Journal de Montréal, samedi, 21 février 2009.
61. TRÉPANIÉ, Sylvain, «Facile de voler les aînées», Journal de Montréal, lundi, 23 février 2009.
62. Ibid. 22.
63. TRÉPANIÉ, Sylvain, «Âgés et vulnérables» Journal de Montréal, samedi, 21 février 2009.
64. Ibid. 8.
65. Ibid. 9, p. 116.
66. Ibid. 9, p. 115.
67. Ibid. 9, p. 123.

## Idée-éclair

### Thème: Solidaires de nos aînées

**Dans votre Afeas**, pourquoi ne pas organiser une rencontre d'échange durant laquelle les participantes seraient invitées à répondre aux questions suivantes :

- ♦ Qu'est-ce qui vous fait le plus peur, pour vous, dans votre vieillesse ?
- ♦ D'après vous, ça serait quoi, la solution ?

À partir du vécu des participantes, cette rencontre permet d'introduire le contenu du thème et de faire ressortir des solutions collectives avec lesquelles l'Afeas peut agir.

Après avoir pris connaissance du thème, vous pouvez aussi écrire en groupe à la ministre responsable des Aînés, Marguerite Blais, ou à votre député provincial pour leur faire part de vos préoccupations et de vos attentes envers le gouvernement. Pour les adresses,

consultez <http://www.assnat.qc.ca/fra/Membres/deputes.shtml>.

Vous pouvez réclamer aussi du premier ministre fédéral Stephen Harper, ou de votre député fédéral, le plein remboursement du Supplément de revenus garanti pour les personnes âgées qui y ont droit mais ne l'ont pas reçu. Pour connaître les adresses, visitez le <http://www.parl.gc.ca/>. Entrez dans le site et cliquez sur le lien «Députés actuels». Ou contactez le numéro sans frais : 1 (866) 599-4999.

**Une autre idée**, faites en groupe un «Cinéma Afeas», en commandant les DVD «Madeleine» (prix: 15,00\$) et «Madeleine à la Résidence des Ruisseaux» (20\$). Ces courts films portent sur le sujet de l'abus envers les personnes âgées. Vous pouvez vous les procurer en communiquant à Tandem RDP-PAT au 514.645.5328 poste 238 ou par courriel: [huguette.senechal@centre-roussin.qc.ca](mailto:huguette.senechal@centre-roussin.qc.ca)

## Activité : Suggestion et outils

### Suggestion pour l'Activité femmes d'ici

Le thème intitulé «Solidaires de nos aînées» se prête bien à une Activité femmes d'ici de type «Conférence» (brunch).

Pour plus de renseignements sur les repères et le déroulement de cette Activité femmes d'ici, veuillez consulter la section permanente du guide d'animation 2008-2009 de l'année passée, au cahier 1 intitulé «Caractéristiques, repères et techniques d'animation des Activités femmes d'ici». Cette section permanente est également disponible au [www.afeas.qc.ca](http://www.afeas.qc.ca) (dans la section «Services aux membres, Outils internes»). Chaque Activité femmes d'ici y est présentée en détail. Les modèles proposés dans cette section serviront à guider la préparation et l'animation de l'activité.

## Outils de communication à utiliser

### Texte pour la publicité locale



#### Solidaires de nos aînées

Vieillir ne veut pas nécessairement dire être pauvre, malade et dépendant! La grande majorité des personnes âgées d'aujourd'hui sont autonomes, en bonne santé et actives. Mais tout n'est pas réglé pour autant. Les femmes âgées sont majoritaires dans les HLM (habitation à loyer modéré), les CHSLD (centres d'hébergement de longue durée) et les résidences privées pour personnes âgées. Les aînées, surtout celles qui vivent seules, ont un revenu très modeste et n'arrivent pas toujours à joindre les deux bouts. Pire, selon la Régie des rentes du Québec, 60% des travailleuses et travailleurs au Québec n'ont pas de fonds de pension de leur employeur! On est loin de la retraite dorée! Et les services à domicile, comme les soins de santé, ne sont pas toujours au rendez-vous. Pour y voir plus clair et trouver des solutions pour aider nos aînées, joignez-vous à la prochaine activité de l'Afeas de \_\_\_\_\_ (Nom de l'Afeas locale), qui se tiendra le \_\_\_\_\_ (date, heure, lieu et coordonnées). Venez en grand nombre!

Pour informations supplémentaires \_\_\_\_\_ (# de téléphone d'une responsable locale).

## Présentation de l'Afeas

**(à utiliser au début de l'Activité femmes d'ici,  
pour présenter l'Afeas au public participant à l'activité)**

Pour savoir comment présenter l'Afeas, référez-vous à la section permanente du guide d'animation de l'année passée 2008-2009, au cahier 4 intitulé «Présentation générale de l'Afeas». Cette section permanente est également disponible au [www.afeas.qc.ca](http://www.afeas.qc.ca) (dans la section «Services aux membres, Outils internes»).

### Voici le texte de présentation du thème «Solidaires de nos aînées»

Nous serons les femmes âgées de demain. C'est pourquoi il est si important de connaître les problèmes que vivent nos aînées aujourd'hui et d'y trouver des solutions collectives, toutes ensemble.

En effet, le visage de la vieillesse a changé. Être vieille aujourd'hui, ce n'est pas la même chose que dans le temps. De nos jours, la majorité des personnes âgées sont actives, en bonne santé et autonomes. Selon le ministère de la Santé et des Services sociaux, seulement 20% de nos aînés - des personnes très âgées pour la plupart - ont besoin de services à cause d'une incapacité. Sur ce chiffre, 4% sont hébergés dans un Centre de soins de longue durée (CHSLD). Les nouvelles ne sont donc pas si mauvaises...

Cependant, à mesure que l'on vieillit, on fait face à des problèmes persistants. Avoir des services à domicile en est un. Être hébergé dans des bonnes conditions en est un autre. Arriver à la fin du mois et avoir assez d'argent pour couvrir ses besoins de base, c'est tout un casse-tête, surtout si on est une femme âgée vivant seule. Et c'est sans parler des aidantes qui crient à l'aide, ou de la violence faite aux personnes âgées...

C'est pourquoi l'Afeas a organisé notre rencontre : pour dresser un portrait clair de la situation et discuter ensemble des solutions que l'Afeas pourra promouvoir auprès des décideuses et décideurs. Merci d'être là et j'espère que nos échanges seront des plus enrichissants!